

Province de Québec
Municipalité d'Upton

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue le **mardi 17 janvier 2023** à 19h55 tenue à la salle du conseil située au 810, rue Lanoie, conformément à l'avis public du **9 janvier 2023** et aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

L'assemblée est présidée par monsieur le maire Robert Leclerc.

Participent également à cette dernière, mesdames les conseillères Kelly Huard et Barbara Beugger et messieurs les conseillers Mathieu Beaudry, Pierre Dufresne, Claude Larocque, et Éric Jodoin

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier, et Madame Sarra Ajengui greffière-trésorière adjointe sont également présents.

Monsieur le maire déclare la présente assemblée publique de consultation ouverte.

Projet du *Règlement* numéro 2022-354 intitulé « *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* »

La présente assemblée publique de consultation porte sur l'adoption, par le conseil municipal, du projet *Règlement* numéro 2022-354 intitulé « *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* ».

Monsieur le maire invite le directeur général et greffier-trésorier à présenter le projet du règlement numéro 2022-354.

Le directeur général et greffier-trésorier présente et explique le projet de règlement adopté par le conseil municipal ainsi que les dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

À la suite des informations communiquées par le directeur général, monsieur le maire invite les gens présents à formuler leurs questions concernant ledit projet.

Période de questions

Clôture de l'assemblée

La consultation est maintenant terminée, monsieur le maire clôt la présente assemblée à 20h10.

Le directeur général,
et greffier-trésorier

Le président,

Nabil Boughanmi
Province de Québec
Municipalité d'Upton

Robert Leclerc

Province de Québec
Municipalité d'Upton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue **le mardi 17 janvier 2023 à 20h10** en salle du conseil située au 810, rue Lanoie conformément à l'avis public donné à cet effet, à laquelle séance sont présents :

Madame la conseillère

Kelly Huard
Barbara Beugger

Messieurs les conseillers :

Mathieu Beaudry
Pierre Dufresne
Claude Larocque
Éric Jodoin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Leclerc.

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier et Mme Sarra Ajengui greffière-trésorière adjointe sont également présents.

1. Ouverture de la séance

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. Administration générale

2.1 Adoption de l'ordre du jour

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 décembre 2022 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence, il est

proposé par Claude Larocque,
appuyé par Éric Jodoin

et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis et en reportant les sujets inscrits aux points 2.8, 2.9, 2.10 et 7.2 :

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Administration générale**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour;
 - 2.2 Adoption – Procès-verbal;
 - 2.3 Comptes à payer;
 - 2.4 Dépôt - État des activités financières
 - 2.5 Dépôt du registre de dons et commandites;
 - 2.6 Adoption du règlement no. 2022-355 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2023
 - 2.7 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2023-356 abrogeant le règlement 2019-318 relatif « l'assujettissement aux districts électoraux ».
 - 2.8 ~~Adoption du projet de règlement numéro 2023-356 abrogeant le règlement 2019-318 relatif à « l'assujettissement aux districts électoraux »~~
 - 2.9 ~~Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2023-357 abrogeant le règlement 2020-324 concernant « la division de la Municipalité d'Upton en six (6) districts électoraux »~~
 - 2.10 ~~Adoption du projet de règlement numéro 2023-357 abrogeant le règlement 2020-324 concernant « la division de la Municipalité d'Upton en six (6) districts électoraux »~~
 - 2.11 Mandat de préparation des T4 et relevés 1 de l'année 2022
 - 2.12 Nomination de représentants de la municipalité au sein de comités et organismes
- 3. Sécurité publique**
 - 3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de décembre et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de janvier 2023.
- 4. Transport**
 - 4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de janvier 2023;
 - 4.2 Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offres public pour les travaux de construction des trottoirs
- 5. Hygiène du milieu**
 - 5.1 Octroi d'un mandat de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement et de production d'eau potable pour les années 2023-2025 - Résultats d'ouverture des soumissions (EP-EU-2023)
 - 5.2 Autorisations signature - Entente de confidentialité de mandataires
 - 5.3 Autorisation du paiement – Décompte no. 2 progressif et acception des travaux (InspecVision)
 - 5.4 Autorisation du paiement – Décompte progressif et acception des travaux (Laboratoire GS inc.)
 - 5.5 Proposition de service pour des essais de toxicité – « Laboratoires Bureau Veritas »
 - 5.6 Autorisation – Travaux de mise à niveau de l'usine de filtration et de distribution de l'eau potable
 - 5.7 Demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) relativement au projet de raccordement du nouveau puits à l'usine de filtration
- 6. Santé et bien-être**

7. Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de décembre 2022;
- 7.2 ~~Adoption du règlement numéro 2022-354 intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) » – Adoption~~
- 7.3 Avis de motion – Projet de règlement numéro 2022-358 – « règlement sur la démolition d'immeubles »
- 7.4 Procès-verbal de correction – Résolution 408-12 2022 Aliénation de lots « Cultiver Autrement inc. »

8. Loisirs et culture

- 8.1 Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois de janvier 2023
- 8.2 Désignation d'un délégué et d'un substitut au Comité des intervenants des loisirs de la MRC d'Acton
- 8.3 Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme « Pêche en herbe » de la fondation de la faune du Québec
- 8.4 Attribution d'un mandat de services professionnels d'ingénierie pour effectuer des travaux d'inspection structurale sur les bâtiments municipaux (casernes de pompiers, bibliothèque, centre communautaire)

9. Affaires diverses

10. Période de questions

11. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.2 Adoption – Procès-verbaux

002-01-2023

Considérant que chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2022 et des séances extraordinaires du 19 décembre 2022 et déclare en avoir pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne,
appuyé par Éric Jodoin

Il est résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2022 et des séances spéciales du 19 décembre 2022

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.3 Comptes à payer

003-01-2023

[Madame la conseillère Kelly Huard se retire de la discussion concernant le point numéro 2.3 « comptes à payer » à ce moment-ci \(20 h 12\)](#)

Attendu que les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Barbara Beugger

Il est résolu d'accepter la liste des comptes à payer du mois de décembre 2022 pour une somme de 77 143,10 \$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 86 035,74 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

[Madame la conseillère Kelly Huard réintègre aux discussions à ce moment-ci \(20 h 13\)](#)

2.4 Dépôt - État des activités financières et des deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*

004-01-2023

Le directeur général et greffier-trésorier dépose l'état des activités financières en date du 17 janvier.

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et greffier-trésorier dépose deux états comparatifs semestriels.

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites

005-01-2023

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton* est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

2.6 Adoption du règlement no. 2022-355 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2023

006-01-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté son budget 2023 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 988 du Code municipal du Québec, toutes taxes doivent être imposées par règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil du 19 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 19 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,
appuyé par Pierre Dufresne

Et résolu :

Que soit adopté le règlement no. 2022-355 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

- 2.7 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2023-356 abrogeant le règlement 2019-318 relatif à « l'assujettissement aux districts électoraux »
-

007-01-2023

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère, Barbara Beugger, qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente pour adoption, ayant pour but d'abroger le règlement 2019-318 relatif à l'assujettissement aux districts électoraux conformément à la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère, madame, Barbara Beugger dépose une copie du projet de règlement 2023-355 afin d'adopter un règlement relatif à l'abolition des districts électoraux.

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption à une prochaine séance du conseil, une copie dudit règlement a été remise aux membres du Conseil municipal.

Également, le projet de règlement est présenté séance tenante, une copie étant à la disposition du public dans la salle.

- 2.8 Adoption du projet de règlement numéro 2023-356 abrogeant le règlement 2019-318 relatif à « l'assujettissement aux districts électoraux »
-

Ce point est remis à une séance ultérieure

- 2.9 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2023-357 abrogeant le règlement 2020-324 concernant « la division de la Municipalité d'Upton en six (6) districts électoraux »
-

Ce point est remis à une séance ultérieure

- 2.10 Adoption du projet de règlement numéro 2022-357 abrogeant le règlement 2020-324 concernant « la division de la Municipalité d'Upton en six (6) districts électoraux »
-

Ce point est remis à une séance ultérieure

- 2.11 Mandat pour la préparation des T4 et relevés 1 pour l'année 2022
-

08-01-2023

CONSIDÉRANT les obligations municipales en lien avec la réalisation des T4 et relevés pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE la firme FBL a réalisé ce mandat l'année dernière;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par la firme FBL, qui représente un budget d'au moins d'environ 40 heures à 95 \$/heure excluant les taxes pour la réalisation du mandat, payable pour les heures réalisées seulement;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,
appuyé par Barbara Beugger

Et résolu :

QUE soit acceptée l'offre de services de la firme FBL;

QUE M. Nabil Boughanmi, directeur général, soit mandaté pour signer la proposition de service de la firme FBL, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

- 2.12 Nomination de représentants de la municipalité au sein de comités et organismes
-

009-01-2023

Considérant que l'article 82 du Code municipal prévoit que le Conseil peut, à tout moment, nommer des comités composés d'autant de ses membres qu'il l'estime approprié, avec pouvoir d'examiner et étudier une question quelconque ;

Considérant que les comités doivent rendre compte de leurs travaux au moyen de rapports signés par leur président ou la majorité de leurs membres ;

Considérant qu'aucun rapport de comité n'entre en vigueur avant son adoption par le conseil municipal en séance ordinaire ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour la nomination présentement en vigueur des membres du conseil sur les différents comités;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry,
appuyé par Kelly Huard

Et résolu :

QUE les membres du conseil municipal acceptent les mandats qui leur sont confiés et tels qu'ils sont décrits dans le tableau de délégation des mandats de chacun des membres du conseil municipal et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Tableau de délégation des mandats

Comités et services	Représentants
Bibliothèque municipale	Mme Kelly Huard M. Mathieu Beaudry
Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)	M. Éric Jodoin M. Pierre Dufresne
Corporation de développement de la Rivière Noire (CDRN)	M. Claude Larocque M Munier Luc
Comité d'embellissement des paysages d'Upton (CEPU)	Mme Kelly Huard M Garneau Roger
C.H.A.P.E.A.U. Conseil administratif	Mme Barbara Beugger M Robert Leclerc
Comité du Parc Nature	Mme Kelly Huard M. Claude Larocque
Comité sur l'assainissement des eaux usées et l'eau	M Robert Leclerc M. Mathieu Beaudry M. Éric Jodoin M. Claude Larocque M. Pierre Dufresne
Conseil d'établissement-école de la Croisée	Mme. Kelly Huard
Comité de la rivière noire (CRN)	M. Pierre Dufresne M. Éric Jodoin
Finances et ressources humaines	M Robert Leclerc Mme Barbara Beugger M. Mathieu Beaudry
MADA (Municipalité amie des aînés) et FADOQ	Mme Kelly Huard
Maire suppléant	Mme Barbara Beugger
Office municipal de l'Habitation (OMH)	M. Pierre Dufresne
Transport et hygiène du milieu	Mme Kelly Huard M Robert Leclerc M. Éric Jodoin M. Claude Larocque M. Pierre Dufresne
Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM)	M Robert Leclerc
Régie intermunicipale d'Acton et de Maskoutains RIAM (Substitut)	M. Mathieu Beaudry M. Pierre Dufresne
Regroupement récréatif d'Upton (RRU)	Mme Barbara Beugger Mme Kelly Huard M. Mathieu Beaudry

Comités et services	Représentants
Loisirs et vie communautaire	Mme Barbara Beugger Mme Kelly Huard M. Mathieu Beudry
Service de Sécurité Incendie d'Upton (SSI)	Mme Kelly Huard Mme Barbara Beugger M. Éric Jodoin M Robert Leclerc
Théâtre de la Dame de Cœur Conseil administratif	Mme Barbara Beugger M Robert Leclerc
Comité à l'enfance (CPE et RSG)	Mme Barbara Beugger M Robert Leclerc M. Mathieu Beudry
Comité secteur Morphan	M. Éric Jodoin M. Claude Larocque M. Mathieu Beudry
Comité développement du parc industriel	Mme Kelly Huard M. Mathieu Beudry M Robert Leclerc M. Éric Jodoin M. Claude Larocque
Comité BFF Upton	M Robert Leclerc M. Mathieu Beudry M. Éric Jodoin M. Claude Larocque M. Pierre Dufresne
Comité centre Multifonctionnel,	Mme Kelly Huard M Robert Leclerc M. Mathieu Beudry M. Éric Jodoin M. Claude Larocque
Dossier Propane	Mme Kelly Huard Mme Barbara Beugger M Robert Leclerc M. Mathieu Beudry M. Éric Jodoin M. Claude Larocque M. Pierre Dufresne
Comité d'énergie renouvelable (avec citoyens)	M. Pierre Dufresne
Comité fabrique	Mme Kelly Huard M. Pierre Dufresne
Intervenants des loisirs - MRC d'Acton	Kelly Huard : Représentante Mathieu Beudry : Substitut
Membres ordinaires à l'assemblée générale	Mme Kelly Huard M Robert Leclerc Mme Barbara Beugger M. Mathieu Beudry M. Pierre Dufresne
Association de soccer mineur d'Acton Vale (ASMAV)	Mme Kelly Huard
Comité des Tables et organismes	Mme. Kelly Huard M. Mathieu Beudry

Que les décisions des comités ne peuvent entrer en vigueur avant qu'une résolution ne soit adoptée par le Conseil.

QUE la présente résolution remplace et abroge la résolution numéro 369-12-2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

3. Sécurité publique

3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de décembre 2022 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de janvier 2023

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois de décembre 2022 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de janvier 2023;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Kelly Huard

Et résolu d'approuver, pour le mois de janvier 2023, un budget de 2 220 \$, plus les taxes applicables, pour le service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4. Transport

4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de janvier 2023

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Pierre Dufresne

Et résolu d'approuver, pour le mois de janvier 2023, un budget de 5 785,90 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.2 Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offres public pour les travaux de construction des trottoirs

Considérant que la municipalité désire procéder à la réalisation des travaux sur la rue Saint-Éphrem

Considérant que les travaux prévus sur la rue Saint-Éphrem concernent la construction des trottoirs sur une longueur d'environ 820 mètres

010-01-2023

011-01-2023

012-01-2023

Considérant que pour la réalisation des travaux à effectuer, il y a lieu de lancer un appel d'offres public

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Éric Jodoin

Que le conseil municipal autorise le directeur général à entreprendre un processus d'appel d'offres public pour la réalisation des travaux à effectuer sur la rue de Saint-Éphrem

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5. Hygiène du milieu

5.1 Octroi d'un mandat de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement et de production d'eau potable pour les années 2023-2025 - Résultats d'ouverture des soumissions (EP-EU-2023)

ATTENDU QUE la municipalité d'Upton a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels concernant l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable pour les années 2023-2025;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 5 décembre 2022 (EP-EU-2023) ;

ATTENDU que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points, la soumission conforme la plus basse étant celle obtenant le plus haut pointage final, après l'application de la formule prescrite par la loi;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 janvier 2023 ;

ATTENDU QUE les deux (2) ont été déposées à l'intérieur du délai alloué;

ATTENDU QUE les soumissions ont été analysées par un comité de sélection et qu'il y a lieu d'accepter leur recommandation quant au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec*, RLRQ c. C 27.1, a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE suite à leur analyse, ces soumissions se résument comme suit :

Rang	Soumissionnaire	Pointage intérimaire	Pointage final (après application de la formule)	Montant (taxes incluses)
1	Nordikeau	88,6425	21,9389	63 194,86 \$
2	Aquatech	99,1500	15,9692	93 398,59 \$

ATTENDU qu'à la suite de l'ouverture de l'enveloppe de prix, le comité de sélection a jugé le prix soumis de la firme « Nordikeau » acceptable;

ATTENDU que la municipalité ne s'est engagée à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Mathieu Beaudry

Il est résolu, sur recommandation de comité de sélection

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'ACCEPTER la soumission conforme ayant le plus haut pointage pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable pour les années 2023-2025;

D'ACCORDER à « Nordikeau », firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 63 194,86 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (EP-EU-2023).

D'AUTORISER la signature, par le directeur général, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5.2 Autorisations signature - Entente de confidentialité des mandataires

ATTENDU la résolution numéro 013-01-2023 octroyant un contrat de services professionnels à la firme de Nordikeau pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement et de production d'eau potable pour les années 2023-2025 ;

ATTENDU QUE dans le cadre du contrat à exécuter pour le compte de la municipalité, la firme mandataire « Nordikeau » est susceptible d'avoir accès, de prendre connaissance, d'utiliser et de créer divers éléments d'information de nature confidentielle et pour lesquels la municipalité, doit en conserver le caractère confidentiel en vertu de la loi ;

ATTENDU QUE la municipalité accepte de divulguer divers éléments d'information de nature confidentielle a la firme mandataire « Nordikeau », et cette dernière accepte d'avoir accès, de prendre connaissance, d'utiliser et de créer divers éléments d'information de nature confidentielle, conformément aux modalités prévues dans la présente entente;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne,
appuyé par Barbara Beugger

Il est résolu,

D'approuver la signature d'une entente de confidentialité réciproque entre la firme mandataire « Nordikeau » et la municipalité d'Upton, dans le cadre de son mandat de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement et de production d'eau potable pour les années 2023-2025.

D'autoriser le directeur général et le maire à signer cette entente, pour et au nom de la municipalité d'Upton ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5.3 Autorisation du paiement – Décompte no. 2 progressif et
acceptation des travaux (InspecVision)

015-01-2023

CONSIDÉRANT la résolution no 246-08-2022 octroyant un mandat à la firme « InspecVision 3D Inc. » pour des travaux de nettoyage et inspection télévisée de conduites d'égouts sanitaires et pluviales ;

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif numéro 2 d'un montant de 13 743,40 \$ (taxes incluses) pour la période de 1^{er} octobre au 6 octobre;

Considérant que le décompte est conforme aux travaux exécutés ;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,
appuyé par Mathieu Beaudry

Il est résolu,

- D'AUTORISER le paiement de la somme de 13 743,40 \$ (taxes incluses) à l'entreprise « InspecVision 3D Inc. »
- D'AUTORISER la direction générale à signer et transmettre tous documents y afférents, si nécessaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

016-01-2023

5.4 Autorisation du paiement – Décompte progressif et acception des travaux (Laboratoire GS inc.)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a confié, en vertu de sa résolution no 297-10-2022, un mandat à la firme « Laboratoire GS inc. » pour effectuer une étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle conduite de refoulement et d'un poste de pompage;

CONSIDÉRANT QUE le décompte est conforme aux travaux exécutés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le 22 décembre 2022 de « Laboratoire GS inc. » une demande de paiement du décompte progressif, soit la facture n°. F15136 ;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne,
appuyé par Claude Larocque

Et résolu

- D'ACCEPTER et de PAYER le décompte progressif de firme « Laboratoire GS inc. » au montant de 19 485 \$, excluant les taxes applicables, et ce, pour la réalisation d'une étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols dans le cadre du projet de mise à niveau de la station d'épuration du poste de pompage Bruneau;
- Que pour pourvoir au financement de cette dépense soit utilisé le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.
- D'Autoriser la direction générale à signer et transmettre tous documents y afférents, si nécessaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

017-01-2023

5.5 Proposition de service pour des essais de toxicité – « Laboratoires Bureau Veritas »

Considérant que le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées exige des essais de toxicité de la part des exploitants des usines d'épuration puisque l'effluent de ces stations ne doit pas présenter de toxicité ;

Considérant la proposition de service numéro C20160 (annuelle 2023) de la firme « Laboratoires Bureau Veritas », datée du 9 décembre 2022 ;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry,
appuyé par Pierre Dufresne

Et résolu

D'accepter la proposition tarifaire numéro C20160 en date du 9 décembre 2022 de la firme Bureau Veritas pour des essais à l'usine de filtration aux coûts suivants :

Essai de toxicité Prix unitaire	(taxes exclues)
• <i>Truite, pH ajusté CO2* CL50,</i>	<i>875,00 \$</i>
• <i>Daphnie (test aigu)</i>	<i>205,00 \$</i>
• <i>Frais de gestion et de contenants.....</i>	<i>8,50 \$</i>
	<i>(par échantillon)</i>
Total	1 088,50 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5.6 Autorisation – Travaux de mise à niveau de l'usine de filtration et de distribution de l'eau potable

018-01-2023

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement de certains équipements à la station de filtration puisqu'ils sont en fin de vie;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise « Automation R.L. inc. » en date du 9 décembre 2022 pour le remplacement des équipements à la station de filtration et de la main-d'œuvre pour un montant de 30 545 \$, plus les taxes applicables, réparties comme suit :

Détails des coûts

Novel ordinateur Work Station	2 950 \$
<i>(avec les accessoires et système d'exploitation)</i>	
Licence Excel	150 \$
Licence FtView SE	4 045 \$
Logiciel de rapport	1 200 \$
Logiciel d'alarmes	1 200 \$

Main d'œuvre

Installation des logiciels, configuration.....	16 heures
Programmation Scada	100 heures
Production des rapports.....	32 heures
Configuration du logiciel d'alarme.....	8 heures
Installation et mise en route	<u>12 heures</u>

Total 168 heures

Totale main d'œuvre21 000 \$

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'immobilisations pourrait être intégré au programme de travaux de la taxe d'accise TECQ 2019-2023, soit le projet « Travaux de mise à niveau de l'usine de filtration et de distribution d'eau potable » ;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque,
appuyé par Kelly Huard

Et résolu

D'accepter la soumission de l'entreprise « Automation R.L. inc. » au montant de 30 545 \$, plus les taxes applicables;

Que pour pourvoir au financement de cette dépense soit utilisé le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

- 5.7 Demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) relativement au projet de raccordement du nouveau puits à l'usine de filtration
-

019-01-2023

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de raccordement du puits 6 à l'usine de filtration, un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) est nécessaire pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE la firme Shellex a été mandatée pour étudier ledit projet;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) au plus tard 60 jours après la fin desdits travaux, une attestation signée par un ingénieur, confirmant que ceux-ci ont été réalisés en conformité avec l'autorisation accordée;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Claude Larocque

Et résolu

D'autoriser la firme Shellex à présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) relativement au projet de raccordement du nouveau puits à l'usine de filtration.

D'autoriser la firme Shellex à signer tout document en lien avec le dépôt de la demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), et ce, en ce qui concerne le projet de raccordement des puits 6 à l'usine de filtration.

6. Santé et bien-être

7. Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de décembre 2022

020-01-2023

Le rapport du service d'inspection pour le mois de décembre 2022 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

7.2 Adoption du projet de règlement numéro 2022-354 intitulé « *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* »

Ce point est remis à une séance ultérieure

7.3 Avis de motion – Projet de règlement numéro 2022-358 – « règlement sur la démolition d'immeubles »

021-01-2023

Avis de motion est par la présente donné par monsieur, le conseiller Mathieu Beaudry, qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente pour adoption, visant régler la démolition d'immeubles.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller, monsieur, Mathieu Beaudry dépose une copie du projet de règlement 2022-358 afin d'adopter un règlement « sur la démolition d'immeubles »

7.4 Procès-verbal de correction – Résolution 408-12 2022 Aliénation de lots « Cultiver Autrement inc. »

022-01-2023

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et greffier-trésorier dépose devant le conseil municipal une copie de la résolution 408-12-2022 ainsi qu'un procès-verbal de correction modifiant ladite résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8. Loisir, culture et vie communautaire

023-01-2023

8.1 Prévion des dépenses du service des loisirs pour le mois de janvier 2023

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les prévisions des dépenses pour le service des loisirs;

En conséquence, il est

proposé par Kelly Huard,
appuyé par Barbara Beugger

et résolu :

Et résolu d'approuver, pour le mois de janvier 2023, un budget de 632 \$, plus les taxes applicables, pour le service des loisirs et de la vie communautaire;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.2 Désignation d'un délégué et d'un substitut au Comité des intervenants des loisirs de la MRC d'Acton

024-01-2023

CONSIDÉRANT l'intérêt par la municipalité d'Upton de s'assurer d'une intervention efficace en matière de Loisir, culture et vie communautaire.

CONSIDÉRANT l'intérêt des municipalités de la région d'Acton de mettre en commun un comité de suivi de la politique culturelle et du plan d'action régional;

Considérant l'assemblée des maires de la région d'Acton du 23 novembre 2022 visant à la nomination des délégués communaux

CONSIDÉRANT le besoin de déléguer un représentant employé, élu ou bénévole de la municipalité d'Upton au sein de la MRC d'Acton ;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu :

DÉSIGNER la conseillère madame Kelly Huard, à titre de représentante de la municipalité d'Upton et le conseiller monsieur Mathieu Beaudry, à titre de représentant substitut de la municipalité d'Upton.

D'AUTORISER la conseillère madame Kelly Huard, à titre de représentante de la municipalité d'Upton ou en son absence le conseiller monsieur Mathieu Beaudry, à titre de représentant substitut de la municipalité d'Upton de participer au nom de la municipalité d'Upton aux différentes rencontres du comité des intervenants en loisirs de la MRC d'Acton

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.3 Autorisation de signature - Demande de subvention dans le cadre du programme « Pêche en herbe » de la fondation de la faune du Québec

025-01-2023

Considérant Qu'une activité d'initiation à la pêche pourrait être offerte aux enfants fréquentant le camp de jour et aux autres jeunes de la région.

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,
appuyé par Kelly Huard

et résolu

Que la Municipalité présente une demande d'aide à l'organisation d'une activité d'initiation à la pêche au « Programme pêche en herbe » de la fondation faune du Québec

Que monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer tout document relatif à cette demande.

- 8.4 Attribution d'un mandat de services professionnels d'ingénierie pour effectuer des travaux d'inspection structurale sur les bâtiments municipaux (casernes de pompiers, bibliothèque, centre communautaire)
-

026-01-2023

CONSIDÉRANT QUE la caserne de pompiers, la bibliothèque et le centre communautaire sont en mauvais état et que leur récupération nécessite des travaux d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite y apporter les correctifs nécessaires afin de prolonger leur durée de vie utile;

CONSIDÉRANT QU'afin de procéder à la réalisation des travaux et de corriger la situation, il est nécessaire d'octroyer un mandat de services professionnels d'ingénierie pour effectuer notamment, des travaux d'inspection de structure des bâtiments municipaux.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie d'une aide financière du Ministère du MAMH dans le cadre du programme PRACIM pour ce projet;

CONSIDÉRANT la proposition de service de la firme « Shellex Group Conseil » no 1-134-22-M, en date du 19 décembre 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et du directeur du service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Pierre Dufresne

et résolu que la Municipalité

D'Attribue un mandat de services professionnels d'ingénierie à la firme « Shellex Groupe Conseil » pour la réalisation de travaux d'inspection structurale de bâtiments municipaux (casernes de pompiers, bibliothèque, centre communautaire), pour un montant total de 17 500 \$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER la directrice générale adjointe, madame Sylvia Oulette, à effectuer le paiement sur réception des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

9. Affaires diverses

10. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

11. Clôture de la séance

Attendu que tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Mathieu Beaudry

Et résolu de clore la séance à 21h15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Nabil Boughanmi
Directeur général et
greffier-trésorier

Robert Leclerc
Maire,

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Nabil Boughanmi directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.

Signature :